



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
ORANGE

## INTÉRESSEMENT 2018 - 2020

# Mieux disant & innovant !

**Un nouvel accord triennal d'intéressement Orange SA vient d'être signé par la **CFDT**, FO, SUD et CGC.**

**S'appuyant sur le bilan plutôt positif de l'accord précédent, la **CFDT** signe ce texte qui s'inscrit largement dans la continuité. La **CFDT** a obtenu un seuil de déclenchement du dispositif de surperformance plus favorable et introduit une part de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).**

### Pas d'accord ? Pas de prime... !

Tout d'abord, la **CFDT** rappelle que le paiement d'un intéressement n'est pas automatique et que ce dispositif n'existe dans les entreprises qu'avec un accord négocié et valablement signé entre direction et délégués syndicaux d'organisations représentatives. Depuis mai 2018, pour être valable l'accord devait recueillir les signatures d'organisations syndicales équivalant à au moins 50% de représentativité.

### Mieux reconnaître les efforts du personnel !

Si la **CFDT** faisait un bilan globalement positif de l'accord précédent, elle souhaitait l'améliorer et revendiquait au cours de cette négociation :

- **un taux plus important de la masse salariale** constituant l'enveloppe consacrée à l'Intéressement
- **une meilleure reconnaissance des efforts** fournis par le personnel pour atteindre les résultats d'Orange obtenus en abaissant le seuil de déclenchement de surperformance
- **l'introduction d'un indicateur « RSE »** parmi les critères d'attribution de l'Intéressement en proposant notamment de l'appuyer sur l'empreinte carbone ou les économies d'énergie

La **CFDT** a été entendue sur ces deux derniers points : le taux maximum (surperformance) se déclenche dès 104% d'atteinte des objectifs fixés et un critère « RSE » basé sur la baisse de consommation électrique est validé.

La CFDT signe l'accord triennal :

- **Construit autour du bilan plutôt positif de l'accord précédent !**
- **Innovant par l'introduction d'un indicateur reposant sur la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) !**
- **Avec une surperformance qui pourra être reconnue plus tôt !**
- **Parce qu'un intéressement n'est possible que grâce à un accord valablement signé !**

#### • Retrouvez nos informations CFDT

- ↗ sur intr@noo / [Espace syndicats](#)
- ↗ sur internet : <http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>

#### • Inscrivez-vous à notre newsletter « Webzine »

- ↗ <http://cfdt.rh.francetelecom.fr/fr/newsletter/subscribe>



Retrouvez-nous aussi sur :



<http://www.facebook.com/cfdt.orange>

[https://twitter.com/CFDT\\_Orange](https://twitter.com/CFDT_Orange)



## Indicateurs - Objectifs - % d'intéressement - Répartition

➤ **65%** de l'intéressement dépendent de l'Indicateur de Performance Opérationnelle (IPO). Il s'agit d'un indicateur purement financier basé sur l'« l'EBITDA retraité » d'Orange S.A. moins les CAPEX (investissements) nets des acquisitions à titre gratuit et des financements externes. À noter que ces CAPEX sont plafonnés au niveau des prévisions budgétaires de l'année (4 052M€ pour 2018).

➤ **30%** de l'intéressement concernent l'Indicateur de Qualité de Service Client (IQSC) :

- **70 %** de l'IQSC reposent sur le taux de contact au service après-vente des marchés Résidentiel et Professionnel
- **15 %** de l'IQSC repose sur le Net Promoter Score moyen (mNPS) basé sur le taux de recommandation du marché Grands Clients
- **15 %** de l'IQSC repose sur le Net Promoter Score moyen (mNPS) basé sur le taux de recommandation du marché Entreprises



➤ **5%** de l'intéressement s'appuie sur l'Indicateur RSE (IRSE) qui considère les économies de consommation électrique d'une année sur l'autre des sites techniques et mixtes Orange SA en France (1 514GWh.en 2017).

OBJECTIFS 2018		
	IPO (M€)	3 435
IQSC	Tx de contact	3,6%
	mNPS « GC »	7,3%
	mNPS « E »	7,2%
	IRSE	2,80%

Le principe d'une répartition de l'intéressement calculée sur une base dépendante pour 30% du salaire, 50% du temps d'activité et 20% de la durée d'appartenance à l'entreprise est maintenu.

Atteinte de l'objectif	INTÉRESSEMENT		
	IPO	IQSC	IRSE
Déclenchement (90%)	0,9%	0,5%	0,1%
Objectif (100%)	2,6%	1,2%	0,2%
Surperformance (104%)	3,2%	1,5%	0,3%

**La CFDT s'engage et ne lâche rien ! Dans cette négociation, elle a obtenu de l'entreprise de meilleures dispositions qui contribuent au pouvoir d'achat du personnel !**

### % maximum d'intéressement

La **CFDT** continue à revendiquer l'augmentation du pourcentage de la masse salariale consacré à l'Intéressement. À Orange, il est depuis trop longtemps plafonné à 5% et très en deçà des possibilités légales et des pratiques d'autres entreprises...